

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 septembre 2014

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 629

présenté par

M. Tetart, M. Gandolfi-Scheit, M. Hetzel, M. Albarello, M. Vitel, M. Dassault, M. Heinrich,  
Mme Lacroute et Mme Genevard

**ARTICLE 59**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« le gestionnaire de réseau »

les mots :

« les gestionnaires de réseaux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les gestionnaires de réseaux de distribution, tant d'électricité que de gaz ou de chaleur, ont des tailles très différentes. Il est nécessaire que tous puissent participer aux expérimentations.

Cet amendement a pour objet de ne pas exclure certains, uniquement du fait de leur taille. En outre, il est de coordination avec l'alinéa suivant.